

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 JUILLET 2019

Présents : MM RAVEL Jean-Paul, LATOUR Agnès, DURRIS Roland, DURRIS Jean, NOUVET Christine, GAUMOND Marie-Thérèse, ROCHE Alexandre, FAYARD Liliane, BERGEAT Lionel, PALMIER David, LAURENT Florence et GEORGES Pierre-Éric

Absent excusé : NARDINI Philippe,
Secrétaire de séance : LAURENT Florence

Approbation du compte rendu :

Pierre-Éric GEORGES demande les corrections suivantes :

- Dans le paragraphe « Vote des taux d'imposition : P-E GEORGES souhaite que l'OGEC fasse une demande écrite de subvention auprès du diocèse. Puisque celui-ci s'implique dans l'école (obligation de baptiser l'école communale) il doit aussi assurer le bon fonctionnement de celle-ci en la finançant.
- Dans le paragraphe « Questions diverses » : L'association FZL doit être informée par écrit qu'elle doit rapidement se mettre en conformité pour l'occupation des terrains privés. La signature de contrat la veille pour le lendemain est plus que limite du point de vue de la convenance et de la légalité.

Le compte rendu n'appelant aucune autre observation est approuvé à l'unanimité.

Avis sur le Programme d'Habitat :

Monsieur le Maire rappelle la délibération du conseil municipal en date du 15 février 2019 par laquelle l'assemblée émettait un avis favorable sur le PLH arrêté par Loire Forez agglomération le 13 novembre 2018. Mais compte tenu de différentes observations, LF a procédé à un nouvel arrêt du PLH le 21 mai 2019. La modification essentielle porte sur le rythme de production de logement social pour les 5 communes concernées sur le territoire. Les autres amendements sont d'ordre rédactionnel. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet à nouveau un avis favorable sur ce PLH à l'unanimité.

Adhésion au service commun du Délégué à la Protection des Données

Loire Forez agglomération propose la création d'un service commun afin de mutualiser les missions et les désignations des délégués à la protection des données. Chaque commune peut s'engager sous deux formes différentes. La commune peut mettre à disposition son secrétaire de mairie au sein du service commun, ce sera celui-ci qui exercera la mission de DPD auprès d'une autre commune adhérente de strate équivalente. En retour, son propre DPD sera désigné parmi les secrétaires de mairie d'une des autres communes adhérentes de strate équivalente. La deuxième solution est que la commune sollicite un autre agent de Loire Forez agglomération contre paiement de la mission. Pour Trelins, cette mission s'élève à 1250 €. L'assemblée décide à l'unanimité d'adhérer au service et de mettre à disposition sa secrétaire de mairie ainsi aucune participation financière ne sera appliquée.

Choix de l'entreprise pour le crépi du mur des boules et celui de la bibliothèque

Monsieur le Maire donne lecture des différents devis pour crépir, d'une part, le mur des boules sur les deux faces et d'autre part le mur de la bibliothèque côté terrain de boules. L'assemblée décide à l'unanimité de choisir les devis les moins chers établis par l'entreprise Bati Façades s'élevant respectivement à 2 236.30 € TTC et 1 232.00 € TTC. Quelques élus demandent de prévoir la pose d'une plaque inox sur le mur derrière le robinet et la pose d'une buse et d'une grille au sol pour éviter le salissement du mur. Ces travaux devraient être réalisés au plus tard début octobre.

Modification des statuts du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Bombarde :

Monsieur le Maire donne lecture du courrier reçu du Syndicat de la Bombarde qui explique que la communauté de communes des Vals d'Aix et Isable a été autorisée à exercer la compétence optionnelle « Eau » en lieu et place de ses communes membres à compter du 1^{er} janvier 2019 et qu'il y a lieu de modifier certaines dispositions des statuts du Syndicat. Le Syndicat est donc formé entre les collectivités suivantes : Ailleux, Arthun, Bussy-Albieux, Cezay, Champoly, Crémeaux, Juré, Marcilly-le-Châtel, Marcoux, Mizérieux, Montverdu, Mornand-en-Forez, Nervieux, Pinay, Saint-Etienne-le-Molard, Saint-Jodard, Saint-Just-En-Chevalet, Saint-Marcel-d'Urfé, Saint-Romain-d'Urfé, Saint-Sixte, Sainte-Agathe-la-Bouteresse, Sainte-Foy-Saint-Sulpice, Trelins, et la communauté de communes des Vals d'Aix et Isable. Il prend le nom de Syndicat Mixte des Eaux de la Bombarde et exerce les compétences de production, achat, stockage, distribution, transport d'eau potable, et réalisation de toutes études, opérations et travaux afférents seul ou en participation avec d'autres collectivités. Son siège reste à St Germain Laval. L'assemblée approuve ces nouveaux statuts à l'unanimité.

Approbation du RPOS de l'eau potable :

Monsieur Pierre-Éric GEORGES fait le compte rendu de la dernière réunion du comité syndical de la Bombarde. Il présente notamment le Rapport annuel 2018 sur le Prix et la Qualité du Service de l'eau potable adopté par le comité syndical le 25 juin 2019. L'assemblée approuve ce rapport à l'unanimité.

Pierre-Éric GEORGES invite les personnes qui le souhaitent à visiter la station de traitement du Syndicat de la Bombarde. Cette visite est organisée par le Syndicat le vendredi 13 septembre. Il enverra un mail à chacun pour plus de précision.

Aménagement carrefour RD8 – RD20

Monsieur le Maire donne lecture du courrier reçu du Département qui stipule qu'afin d'améliorer les conditions de circulation au carrefour desservant notre commune, les services du Département ont étudié une reprise du marquage de chaussée. Nous devrions avoir une présentation technique par les services préalablement à la programmation des travaux.

Mise en place de panneaux « Commune fibrée »

Monsieur le Maire explique que le SIEL propose de fournir à la commune deux panneaux « Commune Fibrée » à poser sur les panneaux d'entrée d'agglomération. Certains élus expliquent leur réticence dans le sens où il faut lutter contre la pollution visuelle le long des routes. Après consultation de tous les élus, la majorité fait que les panneaux seront commandés.

Compte rendu programme voirie :

Lionel BERGEAT fait le compte rendu des travaux programmés sur l'exercice 2019. Il s'agit principalement de la route de Travorche pour 26 871.96 €. Il rappelle que ce montant est celui restant à charge de la commune, Loire Forez agglomération ayant soustrait la TVA et les subventions. Pour 2020, l'enveloppe restante en voirie s'élève à environ 10 000€.

Concernant la réfection de la route des Pierres dans le cadre de l'enveloppe de secteur, la décision est reportée en septembre.

Dans le cadre de l'amélioration de l'éclairage public, Lionel BERGEAT explique qu'au clos une lampe a été posée comme convenu au carrefour où les enfants prennent la navette scolaire mais que l'ancienne n'a pas été démontée. Après consultation de tous les élus, l'assemblée décide à l'unanimité de faire démonter l'ancienne lampe au Clos.

Questions diverses :

Monsieur le Maire explique que sur proposition du SDIS et avec un co-financement de Loire Forez agglomération, nous avons fait installer un coffret connecté E-BOO pour le service d'urgence qui permet la gestion de l'éclairage du terrain de foot par le pilote de l'hélicoptère de Saint-Etienne à partir d'une application sur son téléphone. Cette installation est composée d'un émetteur, d'un anémomètre et d'une caméra et coûte 3 600 € TTC. Elle permet une pose de nuit et dessert toutes les communes limitrophes.

Monsieur le Maire propose de participer au concours de pétanque des élus qui aura lieu le samedi 7 septembre à 14h à Sail-sous-Couzan. L'assemblée décide d'inscrire 2 triplettes.

Monsieur le Maire informe que le Département a accordé une subvention de 7 000 € pour faire réaliser le changement des tuiles de la partie ancienne de la salle des fêtes et une subvention de 5346 € pour créer un trottoir autour de la salle des fêtes.

Monsieur Roland DURRIS fait le compte rendu de la réunion qui a eu lieu en fin d'année sur la réflexion pour la mise en place d'un PAEN (Périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains) sur le territoire de Loire Forez agglomération. L'Fa souhaite connaître l'avis des communes avant de décider d'engager les moyens nécessaires à cette démarche de concertation et d'élaboration d'un programme d'actions en faveur des viticulteurs et agriculteurs. Le conseil municipal est favorable à l'élaboration d'un PAEN à l'unanimité.

Monsieur le Maire informe que la commission de sécurité a émis un avis favorable avec prescriptions au maintien de l'autorisation d'ouverture au public de l'auberge. Roland DURRIS demande qu'un courrier soit fait à l'architecte Monsieur Vindry pour le mettre face à ses responsabilités concernant les défauts de l'éclairage de sécurité.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clos la séance à 23h.

Trelins, le 29 juillet 2019.

Jean Paul RAVEL, Maire,

